

Arrêté ministériel n. 2021-749 du 23/11/2021 modifiant l'arrêté ministériel n° 2020-360 du 7 mai 2020 fixant la liste des substances classées comme stupéfiants

(Journal de Monaco du 26 novembre 2021).

Vu la **loi n° 890 du 1er juillet 1970** sur les stupéfiants, modifiée ;

Vu la **loi n° 1.029 du 16 juillet 1980** concernant l'exercice de la pharmacie, modifiée ;

Vu l' **arrêté ministériel n° 91-368 du 2 juillet 1991** fixant le régime des substances et préparations vénéneuses, modifié ;

Vu l' **arrêté ministériel n° 2020-360 du 7 mai 2020** fixant la liste des substances classées comme stupéfiants ;

Article 1er .- (*Voir l'annexe IV de l' **arrêté ministériel n° 2020-360 du 7 mai 2020** .*).

Article 2 .- Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.